

RCS : VIENNE

Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2001 B 00310

Numéro SIREN : 401 834 411

Nom ou dénomination : A.D.B.

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2018 sous le numéro de dépôt P2018/000019

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **VIENNE**



646721

Dénomination : A.D.B.
Adresse : 117 route de Saint-chef 38110 Saint-jean-de-soudain -
FRANCE-

n° de gestion : 2001B00310
n° d'identification : 401 834 411

n° de dépôt : P2018/000019
Date du dépôt : 03/07/2018

Pièce : Ordonnance du Président



646721

2018OP00674



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE

ORDONNANCE

Nous, Jacques ALTSCHUL, Président du tribunal de commerce de Vienne,

Vu la requête et les moyens exposés par :

La société A.D.B. 117 route de Saint-Chef 38110 SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN RCS Vienne 401 834 411 représentée par Cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre avocats 174 RUE DE CREQUI - BP 3037 69396 LYON Cedex .

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

PROROGEONS jusqu'au 31/07/2018

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 de la société A.D.B. 117 route de Saint-Chef 38110 SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN RCS Vienne 401 834 411 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Vienne, le

3 juillet 2018

Le président
Jacques ALTSCHUL

Le greffier
Sylvie NIETO

Frais de greffe de la présente ordonnance : 33.03 € TTC (22.61 € HT – 4.52 € TVA – 5.9 € débours)



Pour copie certifiée conforme



REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de VIENNE

LE SOUSSIGNE :

- Monsieur Fernand PAULHAC, demeurant à ST JEAN DE SOUDAIN (38110) 117 route de Saint-Chef,

Agissant en qualité de Président de la société A.D.B., société par actions simplifiée au capital de 163 506 €, dont le siège social est à ST JEAN DE SOUDAIN (38110) 117 route de Saint-Chef, immatriculée sous le n° 401 834 411 RCS VIENNE,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- Que la société A.D.B. a, conformément à l'article 5 de ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2017.

- Que, conformément à l'article 30 de ses statuts, les comptes annuels sont soumis à l'approbation des associés dans les six mois de la clôture de l'exercice social, sauf prorogation de ce délai par décision de justice.

- Que la société A.D.B. se trouve dans l'impossibilité de respecter ce délai de six mois, en raison des opérations de restructuration juridique (Fusion avec la société France Participations) ayant entraîné des retards dans la préparation de la documentation comptable.

Il vous est demandé de bien vouloir proroger d'un mois, jusqu'au 31 juillet 2018, le délai de six mois prévu à l'article 29 des statuts.

Le requérant vient à vous et prie qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir prolonger jusqu'au 31 juillet 2018, le délai prévu à l'article 29 des statuts aux termes duquel les comptes annuels sont soumis à l'approbation des associés dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

FAIT A ST JEAN DE SOUDAIN,

Le 15-06-2018

Mr Fernand PAULHAC

